JOHN LAW

LA DETTE OU COMMENT S'EN DEBARRASSER

Il y a plus d'un demi-siècle, lors d'un cours d'économie, j'ai entendu parler de John Law, économiste d'origine écossaise, qui avait théorisé une pensée économique très en avance sur son époque et que certains ont considéré comme précurseur de la science économique contemporaine : l'économie monétaire.
Début 2015, au Théâtre Antoine, était jouée la pièce « Le système » mettant en scène Law et la Régence ; et paraissait le livre de Nicolas Buat, « John LAW. La dette ou comment s'en débarrasser ». Ce n'est pas un hasard, car 2015 est le tricentenaire de la mort de Louis XIV, du commencement de la Régence et de l'arrivée de John Law aux portes du pouvoir.

John Law, né en 1671, était le fils d'un orfèvre écossais, certains diront d'un banquier, car les orfèvres ont très tôt utilisé les registres, puis les billets garantis par les dépôts d'or et d'argent, cette pratique faisant évoluer la profession vers celle de banquier. Ces billets étaient les précurseurs de la monnaie.
Le problème de la dette existait en Angleterre et en France.
John Law était un personnage hors du commun, d'une grande intelligence, bon calculateur et mathématicien. Sa maîtrise du calcul des probabilités lui avait permis de s'enrichir aux jeux d'argent, et peut-être aussi en spéculant.
Venu d'Ecosse, il s'était établi en Angleterre et avait voyagé aux Pays-Bas, en Italie et en France, pays dans lequel il s'installa lorsqu'il qu'il dut quitter l'Angleterre à la suite d'un duel.

Dès 1705, Law a théorisé une pensée économique et, en 1706, il fit remettre à un ministre du Roi un mémoire touchant les monnaies et le commerce. Il menait grand train et courtisait ceux qui pouvaient être utiles à ses ambitions politiques. En fait Law dut intriguer longtemps et patienter avant d'approcher les portes du pouvoir.
Ce livre pourrait être un roman, tant la vie de Law est hors du commun, mais il retrace une histoire vraie et se fonde sur des faits incontestables.
Les finances publiques des différents états européens ne sont pas brillantes et la guerre de succession d'Espagne a gravement atteint les finances de la France. La fin du règne de Louis XIV, outre les guerres, doit subir le grand hiver de 1709. Au moment où Law s'établit en France, les finances du royaume sont aux abois, la fiscalité présente un caractère confus et inégalitaire, l'impôt rentre mal. L'endettement public à la mort de Louis XIV dépasse les 100% du PIB.
Louis XIV a régné de l'âge de cinq ans à celui de soixante dix-sept ans et, durant les quatre dernières années de sa vie, il eut la douleur de perdre son fils et ses deux petits-fils; il ne lui restait, pour lui succéder, que son arrière-petit-fils âgé de cinq ans qui n'atteindra la majorité royale qu'à l'âge de treize ans.

Louis XIV s'éteint le 1er septembre 1715 ; et s'ouvre alors la Régence avec la montée en puissance de toutes les ambitions, les intrigues, les rivalités, les faiblesses et les rapports de force. Le recul de trois siècles a permis à l'histoire de faire la part des choses.

John Law fait partie des intrigants… Il dispose de capitaux et connaît une vie opulente tout en sachant manœuvrer auprès des hommes de pouvoir, sans se tromper dans ses choix.

Outre le Régent, il faut prendre en considération le Parlement, le conseil de Régence, le conseil des finances et des personnes influentes telles que le duc de Noailles, Saint-Simon, le duc de Bourgogne, le duc d'Orléans, Villeroy, Desmaretz…

John Law avait aussi en tête la nécessité d'une Banque Royale. l'Angleterre s'était dotée dès 1694 d'une banque qui lui permettait de maîtriser ses taux et son endettement. Le papier monnaie facilitait les échanges entre les négociants. Law avait constaté que la dette anglaise, qu'il estimait de 200 à 250% du PIB, très largement supérieure à la dette française, n'empêchait pas l'Angleterre de se financer dans des conditions beaucoup plus favorables grâce à la Banque Royale.

L'automne 1715 est, en France, l'objet de débats sur la conception d'une grande banque d'Etat ou privée, et différentes théories s'affrontent. Si le principe de sa création est adopté, les modalités font l'objet d'âpres discussions et de luttes de pouvoir.

L'auteur met en lumière les divergences de conception et les rapports de force entre les membres du Conseil de Régence. Les finances publiques étant au plus mal, une dévaluation surprise a lieu le 23 décembre 1715.

Au mois de mai 1716, les lettres de création d'une banque par Law furent approuvées par le Parlement, et Law reçut du Régent la nationalité française.

Law se voyait accorder un monopole de vingt ans à l'effet d'émettre des billets de banque dont la contrefaçon serait punie de mort. Cette banque est établie au domicile de Law, place Louis le Grand (Place Vendôme).

Au mois d'août 1716, la Banque tient ses promesses en payant à vue les billets qui lui sont présentés. Le 5 janvier 1720, John Law devient Contrôleur général des finances : ministre des finances. Cette banque n'est pas une banque d'Etat mais une banque privée qui n'a pas la garantie de l'Etat.

Le rôle de la confiance est primordial et, en principe, le billet doit pouvoir être échangé contre de l'or. Lorsqu'il s'agit d'une banque d'Etat, la confiance résulte du fait que toute la population est concernée par le jeu des impôts. Law ne peut obtenir la création d'une banque d'Etat et, pour inciter les investisseurs à lui faire confiance, il imagine d'utiliser une grande compagnie qui regrouperait des activités en Amérique du Nord, en Louisiane et au Mississipi, de permettre d'échanger des obligations contre des actions, et de recycler les billets d'Etat en émettant des titres gagés sur la Louisiane. C'est finalement sous le nom de « Compagnie des Indes » que l'union des compagnies voit le jour par un édit de mai 1719.
A ce stade Law avait gagné contre beaucoup d'opposants qui n'avaient pas l'intention de lâcher prise. Il avait contrarié des situations acquises, la « Compagnie des Indes » obtint le bail de la ferme générale sous la signature d'un prête-nom…
De juin à octobre 1719, la Compagnie des Indes procéda à six augmentations de capital. Une période de spéculation effrénée s'ouvre qui fait le bonheur des uns et le malheur des autres… Les cours connaissent des amplitudes importantes, ceux qui ont gagné veulent prendre leur profit et le 17 juillet 1720 le système de Law s'écroule…

Law est aujourd'hui reconnu dans son analyse économique très en avance pour son époque. Etait-il trop en avance ou se trouva-t-il dans l'impossibilité d'appliquer totalement son système ?
Il semblerait en fait que les atermoiements dans la mise en place du système dans son intégralité et la soif des spéculateurs de réaliser rapidement un bénéfice soient les causes de l'échec. Law y croyait vraiment mais n'obtint pas les pleins pouvoirs pour concrétiser totalement ses idées. Il est avéré qu'il en sortit appauvri, et la liquidation du système fit intervenir jusqu'à mille cinq cents personnes chargées de la mise en place d'une gigantesque opération de visa permettant d'étudier plus de cinq cent mille dossiers.
On abandonna la moitié des dossiers, car ils étaient inférieurs à cinq mille livres chacun ; sur les cent mille les plus importants un contrôle approfondi fut exercé et on leur appliqua un impôt qui rapporta cent quatre-vingts millions à l'Etat, mais qui excéda rarement quinze pour cent des fortunes des spéculateurs.

John Law fut poursuivi et ses biens vendus ou mis sous séquestre. Il s'exila en Italie où il mourut le 21 mars 1729, à l'âge de 58 ans.

Jean-François SELAUDOUX

« JOHN LAW / LA DETTE OU COMMENT S'EN DEBARRASSER » de Nicolas BUAT.
Editions Les belles lettres, 262 pages, 21 €